

## COMPTE RENDU FORUM SNEP DU 27 NOVEMBRE 2009 A NANCY

### « L'avenir de l'EPS et des APSA dans l'enseignement supérieur »

2 points ont été plus particulièrement débattus

- ◆ La maîtrise de la formation des enseignants
- ◆ La proposition du rapport Auneau - Diagona d'inclure une « UE APS » obligatoire dans le cursus de tous les étudiants.

#### ➤ La maîtrise

Enjeu : concilier formation universitaire (= diplôme à bac +5) la formation professionnelle et la préparation au concours

M.HERR (directeur de l'IUFM d'ALSACE) insiste sur la nécessité de concilier la recherche (exigence du master) et la formation professionnelle. Il oriente la politique de l'IUFM dans cette voie en s'entourant d'équipes de chercheurs qui travaillent sur l'analyse de l'expertise professionnelle. Selon M.Herr, cette orientation est indispensable pour assurer la pérennité de l'IUFM.

A Nancy, le master est en cours de construction. L'orientation de travail est centrée sur la préparation au concours mais certaines UE permettront une formation spécifique (enseignement à des publics particuliers) ce qui pourrait enrichir la formation des étudiants et leur permettre d'ouvrir d'éventuelles portes de sortie en cas d'échec au CAPEPS

Le master est en cours d'évaluation, à suivre donc ...

#### ➤ L'UE obligatoire

Le débat a porté sur les intérêts et les limites de «cette obligation»

- ◆ il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité car en effet elle permettrait :

- de valoriser les activités des SIUAPS dont les actions de formation ne sont pas toujours perçues et de démocratiser davantage les pratiques physiques.
- Mais en même temps l'aspect obligatoire pose question. Est-elle souhaitable pour tous les étudiants ?

L'intérêt de ce forum est tout d'abord d'avoir permis une réflexion commune aux trois secteurs (ce qui n'est jamais arrivé) mais surtout d'avoir impulsé l'idée que cette réflexion était possible et souhaitable.

Plus encore, il a convaincu les participants que cette réflexion devait se poursuivre pour que l'accès à la pratique des APS soit ouvert à tous, soit dans le cadre d'une pratique volontaire (loisirs étudiants), soit dans le cadre d'une pratique obligatoire dépendante d'un enseignement de qualité donc d'une formation professionnelle (prof des écoles ou enseignants d'EPS) approfondie.

Les axes de travail sont encore à affiner